

Compte-rendu de la réunion plénière du CHR-LR tenue le 10 décembre 2016 à Port-la-Nouvelle

1. Descriptions de Busard pâle

Les descriptions examinées par le CHR en 2015 et 2016 montrent que les observateurs méconnaissent encore ou sous-estiment les difficultés d'identification de cette espèce, en particulier des individus en plumage « féminin ». Par ailleurs, il paraît évident que le nombre des observations de Busard pâle a sensiblement augmenté depuis une dizaine d'années. Le souci est donc de définir un seuil d'exigence qui ne déforme pas le statut réel de l'espèce dans la région (en acceptant ou en rejetant trop de données). Afin d'estimer au mieux ce statut, le CHR souhaite dans un premier temps (période de 3 à 5 ans) récolter des données présentant un maximum de garanties. Il est donc demandé aux observateurs de tenter systématiquement de prendre des photos des oiseaux sur le terrain. Des documents photographiques ou des descriptions particulièrement complètes seront exigés pendant cette phase. Ces descriptions devront mentionner la distance et la durée d'observation, paramètres trop souvent omis par les observateurs. L'expérience du terrain montre que les oiseaux de type femelle/immature passant à une distance supérieure à 200-300 mètres ne peuvent que rarement être déterminés avec certitude sans recours à l'appareil photo. Pendant quelques années donc, les observations qui ne réunissent pas toutes les garanties requises ne seront pas invalidées mais laissées en suspens avec le point d'interrogation (sauf si elles ne sont pas du tout étayées ou très insuffisamment, auquel cas elles seront bien sûr étiquetées avec l'icône rouge). Le CHR reviendra sur ces observations dès qu'un recul suffisant aura été pris.

2. Le Pipit de Richard n'est plus soumis systématiquement à homologation à Canet (prades de Saint-Nazaire, ancien hippodrome d'Alénia, golf de Saint-Cyprien) et Lespignan.

Il est demandé aux observateurs qui suivent les populations hivernant sur ces secteurs de fournir au moins une fois par an, un compte-rendu des observations accompagné d'une description générale ou de photos.

3. De la même manière, le Chevalier stagnatile ne sera plus soumis systématiquement à homologation à Saint-Laurent-d'Aigouze, réserve de Mahistre. Là aussi un compte-rendu annuel des observations accompagné d'une description générale ou de photos sera demandé.

4. Le Pipit à gorge rousse à soumettre à validation collective du 1er juin au 31 mars. Il apparaît que l'espèce est rare en migration postnuptiale et qu'elle est aussi difficile à identifier : la plupart des données saisies à cette période semblent erronées. Nous demandons donc que dès 2017, le Pipit à gorge rousse soit soumis à validation collective du 1er juin au 31 mars.

5. Un encart expliquant aux observateurs quand ils doivent saisir en Cormoran huppé ou en Cormoran de Desmarest sera publié (le texte ci-dessous pouvant peut-être faire l'affaire). Le principe : on saisit ce qu'on détermine. L'observateur saisit donc en

« Cormoran huppé » par défaut, *sans préciser la sous-espèce*, sauf s'il est parvenu à déterminer celle-ci (ce qui est surtout possible avec les jeunes oiseaux). Il n'y a aucune étude sur la présence/l'absence totale de la sous-espèce atlantique *aristotelis* en Méditerranée.

6. Les sous-espèces de Bergeronnettes printanières peuvent en principe être déterminées, avec beaucoup de prudence, sur le terrain. Il paraît par contre risqué de mettre à tout prix un nom sur les individus intermédiaires. La Bergeronnette « centratlantique » ne devrait donc plus être ouverte à la saisie selon nous. Seules les populations présentes sur leurs aires de reproduction continueront à être notées en « centratlantique » (en remarque uniquement) par les observateurs expérimentés qui suivent ces secteurs.

7. Décision claire sur l'homologation des unicolores en général et en particulier.

Un Etourneau tout noir n'est pas forcément un unicolore. Il convient de mentionner explicitement dans sa description ce qui écarte un sansonnet entièrement sombre. Lorsque des couples nicheurs sont découverts dans de nouveaux secteurs, il est important de prendre des photos permettant à elles seules de déterminer l'espèce.

8. Stéphan Tillo et Dominique Clément intègrent le CHR-LR le 1er janvier 2017, en remplacement des membres sortants, Georges Olioso et Xavier Rufay. Courant 2017, un autre appel à candidature sera probablement lancé pour renouveler un autre poste. Il est très important que les ornithologues expérimentés qui « font du terrain » régulièrement dans notre région puissent participer, s'ils le souhaitent, aux travaux de validation du CHR et de Faune-LR. Nous avons besoin de l'effort et de la participation de toutes les bonnes volontés !

9. Sortie prochaine d'un guide des validateurs sous la forme d'une fiche pratique rappelant les règles, les principes de fonctionnement et les bonnes pratiques au sein de la validation Faune-LR. Contenu :

- Tableau des protocoles de validation.
- Liste des réponses automatiques et des réponses types à envoyer (il est important selon nous d'avoir des messages explicites et normés).
- Liste des validateurs par département.
- Adresse mail de la liste de discussion et message encourageant les validateurs à poster sur cette liste de discussion lorsqu'ils veulent soumettre des questions au débat.
- Nom des deux validateurs de chaque département (au lieu d'une à l'heure actuelle) qui pourraient modifier l'icône « Donnée soumise à validation » (un seul peut le faire à l'heure actuelle).